



## La liberté d'expression

La liberté d'expression en France est une évidence. Vous la croisez tous les jours : vous voyez dans la rue un jour une manifestation pour un droit et quelques jours plus tard une autre manifestation pour son contraire, vous pouvez pratiquer ou non la religion de votre choix sans être inquiété, ou participer à un parti politique.

En France, le concept de liberté d'expression germa sous l'ancien régime. Il fut l'une des premières conquêtes de la Révolution française. Alors que la libre expression est apparue pour libérer une situation où exprimer certaines idées pouvaient vous conduire en prison où à la condamnation à mort, aujourd'hui, la liberté d'expression de ses opinions est une des premières libertés politiques et plus généralement des libertés fondamentales. Mais cette notion qui me semble naturelle, comment la définir ?

### Définitions

Commençons par le début. Quelles définitions possibles à la libre expression.

Une définition possible est : l'expression sans aucun interdit sous toute forme par la parole ou le dessin. Le Larousse donne pour définition : Liberté fondamentale autorisant tout citoyen à exprimer ses opinions.

La liberté d'expression fait partie des droits humains et est protégée par la Déclaration Universelle de 1948 et les constitutions de tous les systèmes démocratiques. Cette liberté suppose que tous les individus ont le droit de s'exprimer sans être importunés à cause de leurs opinions. La liberté d'expression est la liberté de faire des recherches, d'obtenir des informations et de les diffuser sans limitation de frontières et par le biais de n'importe quel moyen d'expression. L'expression ne doit jamais faire l'objet de censure préalable, mais plutôt de responsabilité ultérieure. Autrement dit, avec la liberté d'expression, on ne peut pas empêcher la personne de s'exprimer. Par contre, elle risque d'être punie en raison de son expression et de sa véracité. Ceci dit, le droit à la liberté d'expression n'est pas absolu. La loi française interdit toute propagande en faveur de la guerre, l'apologie de la haine et l'incitation à la violence ou au délit. Dans les pays qui défendent la liberté d'expression, on ne peut pas encourager la discrimination raciale ni appuyer les assassinats. La liberté d'expression est liée à la liberté de la presse, qui est la garantie de diffuser l'information au travers des moyens de communication sociale sans le contrôle préalable des pouvoirs de l'État. De la situation d'interdiction à la situation d'expression à tout va d'aujourd'hui, l'expression a voyagé sur toute l'amplitude du possible, du zéro à l'infini. Et de ce fait, sa pratique emmène à réfléchir sur plusieurs points :

- Comment une démocratie peut-elle s'exercer correctement si les idées qui sont propagées sont faussées par le laisser dire.
- La liberté d'expression est nécessaire quand la parole est censurée ou interdite, mais quand elle peut circuler aussi librement qu'elle le fait aujourd'hui, alors qu'elle est encadrée par la loi, est-elle un progrès pour l'humanité ?

### Les lois encadrant la libre expression

Dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 la liberté est le premier des quatre droits de l'homme. Après la définition de la liberté et le rappel de la primauté de la loi (article 4), le refus de la détention arbitraire (article 7), la présomption d'innocence (article 9), l'affirmation du respect des opinions notamment « religieuses » (article 10), la « libre communication des pensées et des opinions » apparaît

comme la première des libertés (article 11), dont les bornes sont définies par la loi. La « libre communication des pensées et des opinions » est définie aujourd'hui par la Déclaration universelle des droits de l'homme et ses diverses adaptations dans les lois des pays. Elle est aussi l'objet de réflexions sociologiques sur la meilleure façon de la pratiquer.

### **La naissance du concept de « liberté d'expression »**

Un certain nombre d'événements firent germer l'idée de liberté d'expression. Cette histoire s'inscrit dans le développement des libertés, qui est posé notamment par le développement du christianisme au sein de l'Empire romain et les droits que des empereurs, notamment Constantin, leur accordèrent. C'est à la Renaissance qu'apparut une première plaidoirie en faveur de la liberté d'expression au sein même du christianisme. On peut trouver divers accords pour donner aux protestants la liberté de culte et de conscience en France, notamment dans l'édit de Nantes, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, des éléments qui contribuèrent à ouvrir plus tard cette idée. La période des « Lumières », à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et au XVIII<sup>e</sup> siècle, germa dans toute l'Europe et contribua fortement à son avènement. Il s'agissait d'obtenir une attitude de tolérance d'un pouvoir politique et/ou religieux à priori absolu. Le mouvement des Lumières déboucha sur la Révolution française de 1789 qui cristallisa dans toute l'Europe la notion de Liberté d'expression à travers la première Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Après la Révolution française la liberté d'expression devint le véhicule d'autres conquêtes de la liberté au sein de l'humanité, notamment la liberté de la presse, le pluralisme politique et la lutte contre le racisme. Les grandes organisations internationales, telles que le développement des mouvements associatifs et syndicaux contribuent fortement à son enracinement parmi les peuples.

### **La pratique de la liberté d'expression**

De nombreux penseurs ont exprimé leur point de vue sur la pratique de la liberté d'expression. Par exemple, pour le philosophe Kant, la liberté d'expression est nécessaire à la liberté de pensée : « Certes, on dit : la liberté de *parler*, ou d'écrire peut nous être retirée par un pouvoir supérieur mais absolument pas celle de *penser*. Toutefois, quelles seraient l'ampleur et la justesse de notre *pensée*, si nous ne pensions pas en quelque sorte en communauté avec d'autres à qui nous *communiquerions* nos pensées et qui nous communiqueraient les leurs ! On peut donc dire que ce pouvoir extérieur qui dérobe aux hommes la liberté de *communiquer* en public leurs pensées, leur retire aussi la liberté de *penser* ». La liberté d'expression est souvent associée de façon restrictive à la liberté d'information et plus spécifiquement la liberté de la presse. Mais la liberté d'expression concerne toutes les publications (livres, films, œuvres artistiques, publications des divers médias, tracts et articles politiques ou syndicaux, toute parole publique, etc.). Il s'agit de communiquer une pensée, dont éventuellement des opinions, sous réserve d'en répondre devant les tribunaux en cas de diffamation ou calomnie, d'incitation à la haine, au meurtre, ou de toute autre transgression de la loi. Son exercice exige parfois une grande indépendance d'esprit, le courage d'aller contre les opinions dominantes, la capacité de ne pas céder aux pressions.

### **Les moyens de la liberté d'expression**

Le développement du livre et les technologies de l'information, notamment aujourd'hui Internet, sont les principaux vecteurs de cette liberté. Les arts, sous toutes leurs formes, sont un autre moyen d'expression de cette liberté.

## **De la libre expression à l'expression trop libre**

La liberté d'expression a permis de faire jaillir des nouveaux courants, de nouvelles façons de voir le monde, de nouvelles expressions artistiques parfois difficiles à comprendre ou à accepter. Nombreux sont les exemples : la peinture impressionniste qui a eu tant de mal à se faire accepter, la musique « concrète » qui ne charme pas l'oreille mais s'adapte si bien à l'accompagnement de films, l'art contemporain si déroutant, l'héliocentrisme donnant une vision révolutionnaire du monde, l'acceptation de l'asepsie qui a été un grand progrès dans l'évolution de la médecine. Les paroles de certaines élites parce contredisant un existant ou changeant la façon de voir les choses ont eu du mal à se faire entendre, mais ont été ô combien utiles.

Mais il faut dénoncer la liberté d'expression telle que pratiquée aujourd'hui dans le monde, c'est-à-dire l'expression partisane, non étayée, colérique, intéressée, vulgaire, grande gueule, amorphe, à fin de sensationnel ; n'est-elle pas de nature à faire basculer le monde du côté obscur de la liberté d'expression, je veux dire de la libre parole sans foi ni loi ? La libre expression a évolué dans le temps, elle est devenue trop libre, elle est aujourd'hui quotidiennement empreinte des vulgarités humaines, étrangère au respect des autres, ignorante de ses propres devoirs et obligations, la libre parole initiale est devenue ancienne et acceptée. Avec pour conséquence, que la libre expression d'un trop grand nombre d'irréfléchis place dans l'ombre ou remplace celle d'un petit nombre de réfléchis. On est entré dans un monde de droits de tout et d'abandons de devoirs. Quand tous les avis s'expriment avec tous les excès que l'on peut constater et que le vecteur de l'expression privilégie le sensationnel plutôt que des propos éclairés, c'est-à-dire dans la logique du ternaire, c'est une parole qui tire vers le bas qui circule. La société a évolué de la reconnaissance de la libre expression à la pratique quotidienne de l'expression en dérapage non contrôlé. Finalement tout le monde s'exprime, mais les paroles qui circulent ont plutôt tendance à obscurcir plus qu'à éclairer. Les paroles des élites ne sont même plus écoutées.

## **Pour une libre expression soutenant la bonne expression de la démocratie**

Tout le monde a un avis, beaucoup ont des avis sur tout, certains ont des avis pertinents, chacun voit midi à sa porte, beaucoup sont influencés par les médias, peu prennent le temps de réfléchir, beaucoup se fient aux apparences. Chacun croit que son avis est le bon, mais beaucoup n'ont pas pris le temps de la réflexion ou sont pour trop dans l'ignorance, et « Lorsque les mots perdent leur sens, les gens perdent leur liberté », disait Confucius. Les mots ordonnent le lien social et symbolique, permettent d'endiguer la force brute. Les corrompre, c'est invalider le langage et laisser la violence comme seul recours. Quand le langage s'affole, bientôt viennent les coups. Le désordre des mots précède le désordre social. Que dire de nos hommes politiques, ils ne pensent même plus à nous représenter, ni à œuvrer pour le bien de tous, mais plutôt à se représenter eux-mêmes aux prochaines élections pour leur bien à eux. Le principe démocratique repose sur la liberté de chaque citoyen d'exprimer ses idées, ses opinions. Un gouvernement démocratique est censé porter les idées d'une majorité des citoyens qui s'expriment dans leurs votes. Si elle est le fruit d'un consensus, elle exige donc des débats préalables, des échanges d'idées pour tenter de converger et de rallier une majorité aux conclusions retenues. La démocratie semble aller de pair avec la liberté d'expression de chacun. Elle devrait offrir un cadre permettant une libre expression des opinions politiques, les débats en constituant le fondement. La liberté d'expression repose donc sur la diversité, les antagonismes. Elle appelle donc à un respect d'autrui afin que chacun puisse vivre sa citoyenneté de manière libre et égalitaire. La libre expression pour être constructive ne peut être le fruit d'une pensée solitaire. Chacun devrait construire sa réflexion par l'échange avec les autres sur le principe

de clubs de réflexion. D'ailleurs dans le processus démocratique actuel, la franc-maçonnerie n'est pas étrangère aux gouvernements pour promulguer des lois issues des travaux des loges maçonniques.

Alors, que penser de l'ébauche du processus suivant ? Pourrait-il conduire à une démocratie plus universelle que le système existant ?

1<sup>ère</sup> phase : Recueil par le biais d'internet de toutes les propositions ayant pour but d'améliorer le fonctionnement et la réussite d'un pays, et ce dans l'intérêt général. Les propositions issues de cercles de réflexions seraient fortement encouragées.

2<sup>ème</sup> phase : Sélection des propositions les plus pertinentes : Là se pose la question d'un système efficient de sélection des bonnes propositions ou du moins des propositions sérieuses et techniquement réalisables.

3<sup>ème</sup> phase : Ajout des « Bonnes propositions » à la liste des propositions gouvernementales.

4<sup>ème</sup> phase : Crédit d'assemblées intermédiaires (Niveau régional) constituée d'élus (Sur le mode de sélection des jurés d'assise), d'experts aptes à juger la faisabilité et les conséquences économiques de propositions de loi à soumettre au parlement national, qui sur la durée (à déterminer, une session d'assises peut durer 3 semaines, peut-être faut-il envisager plusieurs sessions)

5<sup>ème</sup> phase : Débat au parlement national des propositions sélectionnées précédemment et vote pour décision.